



Deuxième rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu sa quatrième séance le 25 mai 2016 sous la présidence de M. Martin Bowles (Australie).

Il a été décidé de recommander à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

14. Préparation, surveillance et intervention

14.9 Réforme de l'action de l'OMS dans la gestion des situations d'urgence sanitaire :
Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire

- Une décision

Point 14.9 de l'ordre du jour

Réforme de l'action de l'OMS dans la gestion des situations d'urgence sanitaire : Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur la réforme de l'action de l'OMS dans la gestion des situations d'urgence sanitaire,¹ a décidé :

- 1) de saluer les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et d'un calendrier pour celui-ci, et la création du Comité consultatif de surveillance pour les situations d'urgence ;
- 2) d'encourager la poursuite de la collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer la coordination à l'échelle du système humanitaire pour la riposte future aux menaces infectieuses de grande ampleur ;
- 3) de noter que le budget global du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire et de ses nouvelles capacités opérationnelles sera de US \$494 millions pour l'exercice 2016-2017, soit une augmentation de US \$160 millions par rapport au budget actuel des activités principalement normatives et techniques de l'OMS en matière de gestion des situations d'urgence sanitaire ;
- 4) d'approuver une augmentation de US \$160 millions pour le budget programme 2016-2017 en vue de lancer le plan de mise en œuvre du nouveau Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire, et d'autoriser le Directeur général à mobiliser des contributions volontaires supplémentaires pour répondre à ces besoins financiers pour l'exercice 2016-2017 ;
- 5) de prier le Directeur général de faire rapport à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, sur les progrès accomplis et l'expérience acquise concernant la création et la mise en marche du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire.

= = =

¹ Document A69/30.